

Bulletin d'inscription en dernière page

**BOURSE DE MONNAIES, TIMBRES ET CARTE POSTALES
de SETE du Dimanche 5 JUIN 2022**

Chers exposants,

Notre 43ème Bourse Exposition de Monnaies, Timbres et Cartes Postales se tiendra le Dimanche 5 juin 2020 à SETE, de 9 h à 17 h dans la Salle Brassens provisoire, située sur le parking du Mas Coulet à SETE (34200)

Pour y participer, il vous suffit de vous inscrire en nous retournant le coupon réponse en fin de document, accompagné de votre règlement. Nous vous retournerons une confirmation de réservation par mail. Votre règlement par chèque ne sera encaissé dans la semaine suivant la Bourse.

Pour nous permettre d'assurer la meilleure organisation possible de cette journée, nous vous prions de nous retourner le coupon réponse sans attendre le dernier moment.

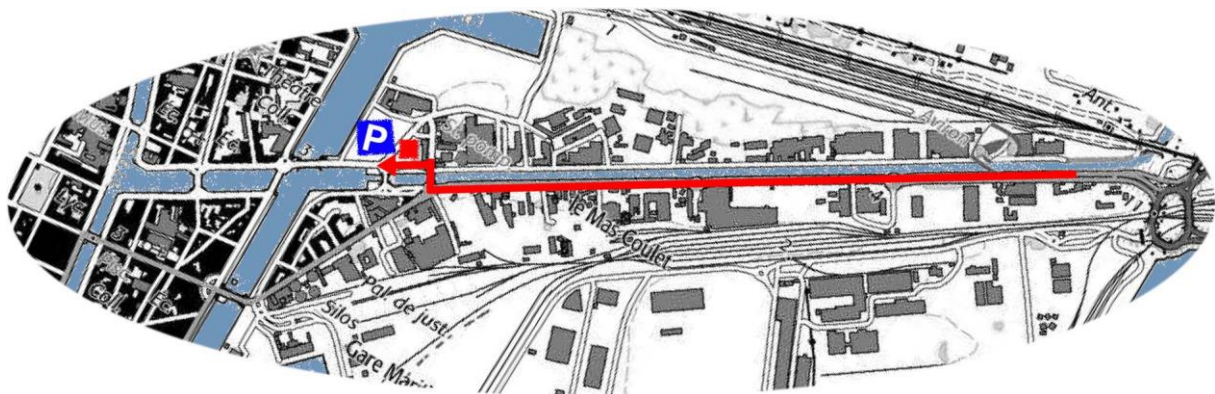
Nous disposons de 176 ml de table, maximum ce qui représente environ 50 exposants.

Les réservations seront traitées selon leur ordre d'arrivée, dans la limite du linéaire disponible.

Nous rappelons que seulement les monnaies, timbres, cartes postales et leurs dérivés sont autorisés à la vente et que les participants sont tenus de ne pas quitter la salle avant 17h.

Nous mettons un service de restauration sur place. La commande sera à passer le jour de la bourse, avant 9h00.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à notre manifestation et de votre fidélité, soyez assurés que nous faisons tout pour que son succès vous apporte la satisfaction que vous êtes en droit d'en attendre.



NOUVEAUTES 2022

Réservation par mail

Nous perdrons cette année encore un peu plus l'habitude prise l'année dernière de vous envoyer un courrier, et nous appuierons davantage sur les mails et notre site internet pour communiquer avec vous. N'hésitez pas à nous communiquer votre adresse mail pour nous permettre de vous tenir informer. Les informations actualisés se trouveront sur notre site internet.

Nouveau tarif

Nous expérimentons un nouveau tarif. Il est toujours basé sur un prix de 18 €/ml, il a pour but de faire correspondre le tarif à la longueur des tables que nous mettons à votre disposition. Vous louez désormais des tables complètes, et non des mètre linaires, ce qui aidera à la lisibilité et la mise en place de vos stands.

Nous louons donc désormais des tables de 1,20 m et des tables de 1,80 m. Pour prendre en compte le nombre de tables existantes, seules les dispositions suivantes sont proposées :

Vous réserviez avant :		Vous pouvez réservez maintenant :		
1 ml	18 €	1 table de 120 cm, soit :	120 cm	22 €
2 ml	36 €	1 table de 180 cm, soit :	180 cm	33 €
3 ml	54 €	1 table de 180 cm, 1 table de 120 cm, soit :	300 cm	55 €
4 ml	72 €	1 table de 180 cm, 2 tables de 120 cm, soit :	420 cm	77 €
5 ml	90 €	1 table de 180 cm, 3 tables de 120 cm, soit :	540 cm	99 €
6 ml	108 €			
7 ml	126 €	1 table de 180 cm, 4 tables de 120 cm, soit :	660 cm	110 €

En cas d'imprévu (tables mises à disposition de dimensions différentes suite à un défaut de disponibilité), il sera mis à la disposition des exposants le linéaire équivalent.

Nous sommes à votre disposition pour toutes questions.

N'hésitez pas à nous envoyer un mail.

Cordialement

Thierry PRISER

Président de la Société Sétoise de Numismatique

06 68 22 97 29

REGLEMENT DE LA BOURSE-EXPOSITION ANNUELLE

Article 1 La Bourse des Monnaies Timbres et Cartes Postale de Sète est organisée par la Société Sétoise de Numismatique. Elle est destinée à faciliter les contacts, échanges, achats et ventes entre exposants et visiteurs.

Inscription à la Bourse

Article 2 Seuls sont autoriser à exposer les marchands patentés, qui doivent obligatoirement justifier de leur inscription au Registre du Commerce. Il est rappelé que la Société Sétoise de Numismatique est tenue de présenter à la Préfecture le Registre d'Inscription des participants. Une dérogation peut être accordée aux membres de la Société Sétoise de Numismatique à titre exceptionnel.

Article 3 Seuls les monnaies, timbres, cartes postales et leurs dérivés sont autorisés à la vente. Tout autre objet devra être retiré des étals.

Article 4 L'inscription est faite sur demande écrite de l'exposant, par mail ou par courrier de l'exposant, en communiquant les renseignements demandés dans le bulletin d'inscription : identité, coordonnées, siret et linéaire demandé. Les réservations prises par mail ou téléphone ne sont définitive qu'une fois le règlement reçu. La réservation est réputée acceptée par la confirmation d'inscription par mail de Société Sétoise de Numismatique.

Article 5 Les tables et emplacements sont attribués par le Société Sétoise de Numismatique, dans l'ordre d'arrivée des bulletins de réservation. L'inscription sera close dès l'attribution du linéaire disponible.

Article 6 Les exposants s'engagent à occuper personnellement leur stand. Toute sous-location ou cession, même à titre gratuit, à un tiers est interdite.

Assurance et Garantie

Article 7 Les exposants doivent être assuré pour leur activité. Les objets et collections exposés demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires, qui les exposent à leurs risques et périls. Les organisateurs ne pourraient être tenus pour responsables, notamment en cas de perte, casse, vol et autres détériorations, y compris cas fortuit ou force majeure. Les exposants feront leur affaire des assurances à souscrire pour leur couverture.

Article 8 Les exposants garantissent l'authenticité de leurs produits. Ils respectent les réglementations en vigueur et porte seuls la responsabilité de ventes ou recel d'objets faux ou volés.

Conduite pendant la Bourse

Article 9 En dehors des emplacements réservés, il est interdit d'ajouter des tables personnelles en dehors des linéaires de stand mis à la disposition des exposants.

Article 10 Les emplacements qui n'auront pas été occupés à 10 heures ne seront réputés libre de toute réservation et pourront être éventuellement réattribués à d'autres exposants. Les sommes versées resteraient, dans ce cas, acquises à la Société Sétoise de Numismatique, à titre d'indemnité.

Article 11 L'obligation est faite à chaque participant de ne pas quitter la salle avant 17h.

Article 12 Afin de faciliter le service restauration, les exposants qui désirent réserver un ou plusieurs repas, doivent se faire inscrire dès leur arrivée et au plus tard à 9 Heures.

Article 13 La Société Sétoise de Numismatique se réserve le droit d'exclure de la Bourse, sur le champ et sans indemnité, tout exposant qui nuirait au calme ou à la sécurité de la Bourse.

Article 14 Les exposants doivent faire un usage normal du matériel mis à disposition. Ils ne doivent pas modifier les installations techniques de la salle. Ils doivent laisser leur stand dans un état de propreté convenable à leur départ.

Article 15 Dans le cas de dégradation de tables, chaises ou équipement de la salle, il pourra être demandé réparation des dégâts occasionnés.

Acceptation du présent règlement

Article 16 En s'inscrivant à la Bourse, les exposants déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter sans réserve.

BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner avec votre règlement à :

SOCIETE SETOISE DE NUMISMATIQUE
B P 54366
34204 SETE Cedex

Bonjour,

Je vous remercie de bien vouloir réserver un stand à la prochaine Bourse de Monnaie Timbres et Cartes Postale de SETE du dimanche 5 juin 2022 à :

Monsieur, Madame

Raison Sociale : (1)

N° d'inscription au R.C :

e-mail (pour confirmation de réservation et transmission du reçu) :

Site internet (1) :

Adresse de votre boutique (1) :

(1) : Ces informations seront données, si vous les renseignez, aux visiteurs via notre site internet et par un dépliant remis le jour de la bourse.

Nombre de tables à retenir :

<input type="checkbox"/>	1 table de 120 cm, soit :	120 cm	22 €
<input type="checkbox"/>	1 table de 180 cm, soit :	180 cm	33 €
<input type="checkbox"/>	1 table de 180 cm, 1 table de 120 cm, soit :	300 cm	55 €
<input type="checkbox"/>	1 table de 180 cm, 2 tables de 120 cm, soit :	420 cm	77 €
<input type="checkbox"/>	1 table de 180 cm, 3 tables de 120 cm, soit :	540 cm	99 €
<input type="checkbox"/>	1 table de 180 cm, 4 tables de 120 cm, soit :	660 cm	110 €

Ci-joint le règlement (à encaisser la semaine suivant la bourse).

A.....le.....

SIGNATURE